

Son Excellence
Ibrahim Boubacar Keïta
Président de la République du Mali
Palais Koulouba

Bamako - Mali

Brême, le 9
septembre 2014

Lettre ouverte au Président du Mali sur la situation à Sanamadougou et Sahou au Office du Niger

Votre Excellence,

nous nous adressons à vous aujourd'hui au sujet d'une affaire d'une urgence extrême, après avoir été reçus par trois hauts fonctionnaires de l'ambassade du Mali à Berlin, le 21 août 2014, à l'occasion d'un rassemblement de protestation (1).

Il s'agit des deux villages de Sanamadougou et de Sahou dans l'Office du Niger qui ont, ces dernières années, perdu une grande partie de leurs terres labourables et de leurs pâturages. La conséquence en est que les habitants sont aujourd'hui gravement touchés par la famine et que de plus en plus de personnes sont obligées d'émigrer, comme vingt-trois foyers de Sanamadougou l'ont déjà fait, rien que ces quatre derniers mois. A l'origine de cette situation, la signature d'un contrat de bail, le 31 mai 2010, entre le gouvernement malien et la Société Moulins Modernes du Mali de l'investisseur Modibo Keita (Contrat de bail Ordinaire N°001/PDG-ON). Il ne s'agit pas seulement (comme stipulé dans le contrat) de terres en friches, mais également de surfaces cultivables exploitées par les deux villages, bien avant la période coloniale.

Cela fait cinq ans que les habitants pointent ce problème crucial à l'aide de nombreuses lettres, pétitions et actions sur la place publique – à vrai dire sans succès. Avec l'aide de la CMAT (Convergence Maliennes contre les Accaparements de Terres), ils ont intenté un procès en justice à Markala, dont la première audience a eu lieu le 22 février 2012, mais qui n'a toujours pas abouti. Une lettre du Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de de l'aménagement du territoire adressée au gouverneur en charge de la région de Ségou, le 22 mars 2013, lui enjoignant de mettre un terme aux agissements inhumains de Modibo Keita, n'a pas beaucoup changé la situation.

Par contre, les forces de sécurité de l'Etat sont intervenues à plusieurs reprises en employant la force; la première fois, le 18 juin 2010, lorsque Mobido Keita a

- ▶ **ADRESSE**
HARDENBERGSTR. 52/54
28201 BREMEN
- ▶ **TELEFON**
+49. 15 78.4 852921
- ▶ **E-MAIL**
AFRIQUEEUROPE
INTERACT@YAHOO.DE
- ▶ **TWITTER**
@AE_INTERACT
- ▶ **FACEBOOK**
AFRIQUE
EUROPE INTERACT
- ▶ **KONTO**
GLOBALE
GERECHTIGKEIT E.V.
GLS BANK
KONTO: 2032 237 300
BLZ: 430 609 67
IBAN: DE67 4306 0967
2032 2373 00
BIC: GENODEM1GLS
- ▶ **WWW.AFRIQUE-
EUROPE-INTERACT.NET**

fait abattre des arbres indispensables à l'économie agro-forestière, sans préavis. Plus de quarante paysans et paysannes ont été arrêtés, d'autres ont été blessés, pour certains gravement. Par la suite, des actes de violence ont été commis, entre autre par des membres de la gendarmerie, y compris des viols.

En Avril 2014, on aurait pu croire à une évolution de la situation, lorsque le cabinet du premier ministre décidait la mise en place d'une commission d'enquête (N°0011/PM-CAB, 4 avril 2014), mais le rapport final de cette commission, non encore rendu public, s'alignant pour l'essentiel sur les perspectives de Modibo Keita et de l'administration, a suscité une grande déception ("Rapport de mission relative à la Saisine de la Primature"). Concrètement, il y est concédé que l'administration de l'Office du Niger n'aurait pas pris soin d'informer suffisamment la population des deux villages. De plus, dans la conclusion, est exigé le paiement des indemnités non encore versées. En même temps, tout ceci laisse entendre que la distribution de la terre dans le cadre du contrat de bail serait une réussite sans bavure, que la question du dédommagement serait réglée et que de surcroît de nombreux habitants se seraient prononcés en faveur du projet. Ce que les chefs des villages de Sanamadougou et Sahou démentent formellement dans une lettre datée du 21 juillet 2014: ils signalent qu'aucun dédommagement n'a été effectué jusqu'à présent – sauf qu'ils ne peuvent pas être favorables à l'enlèvement de leurs terres. D'ailleurs, 90% des habitants sont remontés contre le projet. A défaut, l'investisseur mobiliserait systématiquement des habitants du village voisin de Diaro pour des rendez-vous officiels, où ils se feraient passer pour des habitants de Sanamadougou et de Sahou pour y chanter les louanges du projet (2).

Les événements de Sanamadougou et Sahou ont fait parler d'eux bien au-delà du Mali: concrètement, le cas apparaît dans le rapport de l'Institut d'Oakland renommé sur les investissements fonciers en Afrique (3), et l'organisation des droits de l'homme FIAN international, représentée dans plus de cinquante pays, a interpellé vous, le Président, dans une lettre ouverte, le 19 décembre 2013 (4). Pour finir, de nombreux journalistes et plusieurs délégations se sont rendus dans les deux villages, ainsi que des militants de notre réseau en février, mai et août 2014.

En résumé, il n'y a pas que les actes de violence des forces de l'ordre qui sont bien documentés. Apparemment, non seulement le projet ne répond pas aux attentes, mais en plus, il transgresse l'article 43 de la loi malienne sur le droit foncier. Car dans le cadre de ce projet, de nombreux paysans et paysannes ont perdu leurs bases existentielles (ceci n'a pas été compensé par les quelques places de travail créées). Les villages connaissent maintenant la famine et c'est nouveau.

Monsieur le Président, face à cette situation, nous vous prions de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que l'on restitue leurs terres aux paysans concernés et pour qu'ils soient dédommagés pour les pertes subies. Pour appuyer notre requête, nous avons tout d'abord rédigé un appel européen pour la sauvegarde de Sanamadougou et de Sao (5), dans le cadre d'un rassemblement de protestation devant l'ambassade du Mali et devant le ministère allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), le 21 août 2014 (6). Car à nos yeux, le conflit de Sanamadougou n'est pas seulement un problème interne au Mali. En effet, c'est, entre autre, l'Union Européenne qui encourage et favorise les gros investissements dans les surfaces forestières, les terres arables et les pâturages, en inscrivant dans la loi le taux d'huile végétale entrant dans la composition du biodiesel. Le projet de consacrer, en Afrique, 60% (selon les estimations) des surfaces vendues ou données à bail à de gros investisseurs à la culture de plantes destinées à la production de carburant bio confirme cette tendance. C'est pourquoi, en lançant cette campagne de protestation, nous voulons convier le gouvernement allemand (ainsi que les gouvernements des

autres pays de l'Union Européenne) à renoncer à cette politique énergétique qui affaiblit considérablement la sécurité alimentaire de la population malienne, entre particulier. Par conséquent, nous attendons des autorités allemandes qu'elles s'engagent en faveur d'un règlement pacifique des conflits de l'Office du Niger, dans le cadre de la coopération pour le développement sur le terrain – une requête que nous avons largement développée dans une lettre adressée au ministre allemand de la coopération, le Dr. Gerd Müller.

Nous tenons à préciser que nous ne nous sentons pas seulement liés amicalement aux paysans et aux paysannes de Sanamadougou et de Sahou, mais que le sort de la société malienne dans son ensemble nous préoccupe également. Notre préoccupation est de nature solidaire, c'est pourquoi il faut souligner que, début août, nous avons fait don de 10 tonnes de mil à Sanamadougou et Sahou.

En ce qui nous concerne, nous souhaitons voir la mise en place d'une politique agricole qui considérerait les intérêts des petits paysans et paysannes comme une priorité – une revendication que nous partageons avec la section malienne de notre réseau transnational (7). Car ce sont eux qui jusqu'à aujourd'hui assurent une grande part de la sécurité alimentaire mondiale.

Veillez croire à l'assurance de nos sentiments les meilleurs

(Volker Mörchen)

(1) Cette lettre a été envoyée en septembre par courrier et nous vous la remettons à présent par un messenger. Dans ce contexte, sachez que nous prévoyons de renouveler une action de solidarité avec les habitants de Sanamadougou et de Sahou, le 24 novembre prochain, devant les bâtiments du gouvernement à Berlin.

(2) Ce rapport se trouve en français en pièce jointe de cette lettre.

(3) Comprendre les Investissements Fonciers en Afrique: Rapport Mali (2011):
<http://www.oaklandinstitute.org/comprendre-les-investissements-fonciers-en-afrique-rapport-mali>

(4) La lettre se trouve en français en pièce jointe de cette lettre. L'étude de FIAN mentionnée dans cette lettre est disponible ici:
http://www.fian.org/fileadmin/media/publications/Rapport_Mali_Final.pdf

(5) L'appel se trouve en français en pièce jointe de cette lettre. Ou Voir: http://www.afrique-europe-interact.net/?article_id=1202&clang=2

(6) A l'occasion de ce rassemblement, d'une durée de deux heures, nous avons remis à Madame l'ambassadrice du Mali une lettre ouverte.

(7) Afrique-Europe-Interact est un réseau d'initiatives de base du Mali, du Togo, de l'Allemagne, de l'Autriche et des Pays-Bas. Notre travail sur les deux continents est totalement bénévole et notre financement repose sur de petits dons.